

## **SAINT VICTURNIEN STOCKAGE**

**20B Le Petit Loubier**

**87 420 SAINT-VICTURNIEN**

Tel : 05 55 79 29 51

E-mail : [tfc.francois@gmail.com](mailto:tfc.francois@gmail.com)

# **SAINT VICTURNIEN STOCKAGE**

## **Dossier enregistrement ICPE**

PJ n°9 – Avis du maire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation

*Date : janvier 22*



**ECO  
SAVE**

BUREAU D'ÉTUDES  
CABINET D'AUDIT JURIDIQUE

### **Société d'Action et de Veille Environnementale**

ESTER Technopole  
Immeuble Antarès - BP 56 959  
22 rue Atlantis - 87 069 Limoges Cedex

T. +33 (0)5 55 35 01 38  
E. [ecosave@orange.fr](mailto:ecosave@orange.fr)

[www.ecosave.fr](http://www.ecosave.fr)

SAINT VICTURNIEN STOCKAGE  
Les Terres du Loubier  
87420 SAINT VICTURNIEN

Maire de Saint Victurnien  
Mr Jean Duchambon

Saint Victurnien, le 12 janv. 22

*Objet : Demande d'avis sur les conditions de remise en état et usages futurs du site après mise à l'arrêt définitif de l'exploitation d'une ICPE.*

Monsieur Le Maire,

Notre entreprise porte actuellement un projet de développement qui consiste en une augmentation de la capacité de stockage de bois brute sur notre site. A terme, le site permettra de stocker 42 000 m<sup>3</sup>.

Le site est utilisé comme stockage tampon pour des installations industriels utilisant des grandes quantités de bois (papeterie, ...) afin de pouvoir amortir les variations importantes du marché du bois (aussi bien en matière de capacité d'approvisionnement que de variation de prix). Le temps de stockage du bois sur site peut donc varier de plusieurs mois à un an.

La circulation sur le site sera donc variable en fonction des périodes. La circulation des poids lourds sera plus intense lors des périodes de remplissage du site et des périodes où le bois sera transféré vers l'unité industrielle.

Ce projet, localisé sur la carte en annexe de ce courrier, nécessite le dépôt auprès de Monsieur le Préfet d'un dossier de demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Dans le cadre de l'élaboration de ce dossier, conformément à l'article **R. 512-46-4 paragraphe 5°**) du Code de l'environnement, **nous sollicitons votre avis concernant l'état dans lequel nous remettrons notre site en fin d'exploitation**, état qui respectera logiquement les principes et intérêts fondamentaux protégés par l'article **L511-1** du Code de l'Environnement : *commodité du voisinage, santé, sécurité, salubrité publiques, agriculture, protection de la nature, de l'environnement et des paysages, utilisation rationnelle de l'énergie, conservation des sites et des monuments, ainsi que des éléments du patrimoine archéologique.*

**L'article 512-46-4 n°5** du Code de l'Environnement est ainsi rédigé. Le dossier de demande d'Enregistrement est accompagné :

« 5° Dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau, la proposition du demandeur sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif, accompagné de l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, **ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale**

**compétent** en matière d'urbanisme. Ces avis sont réputés émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le demandeur »

Afin de respecter les stipulations du Code de l'Environnement et en particulier la sous-section 5 de la section 2 de la partie réglementaire (Livre V) de ce Code (articles **R512-46-25** et suivants), nous nous engageons à effectuer remise en état et en sécurité du site comprenant notamment :

- le démantèlement de l'outil de production sans démolition des bâtiments présents sur le site ;
- l'évacuation des produits dangereux et des déchets;
- les interdictions ou limitations d'accès au site : les clôtures et le portail seront maintenus ;
- la suppression des risques d'incendie et d'explosion : tous les réseaux d'énergie seront coupés et aucun stockage ne sera laissé sur le site.

Dans tous les cas, nous nous engageons à restituer le site dans un état conforme à sa destination d'origine, c'est à dire permettant la poursuite d'un usage industriel, artisanal ou commercial, compatible avec les destinations prévues par la carte communale ou le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Victurnien en vigueur lors de la future cessation d'activité.

Nous restons disponibles pour vous apporter tout complément d'information. Dans l'attente de la réception de votre avis, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Saint Victurnien Stockage

ST. VICTURNIEN STOCKAGE  
20b, Le Petit Loubier  
87420 ST VICTURNIEN  
tél : 06 01 09 77 05  
RSC:892840026 au capital de  
1200€

**Avis sur l'usage industriel, artisanal ou commercial proposé :**

- Favorable  
 Défavorable

Fait à

St Victurnien le, 11 Janvier 2022

Nom du signataire :

Jean DUCHAMBOIS  
Maire de St Victurnien

*[Signature]*

